

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS vous est donné qu'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière sera tenue dans la salle Pierrette-Gaudreault située au 4160, rue du Vieux-Pont dans l'arrondissement de Jonquière, le 2 juillet 2025, à 19 h

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 2. DÉROGATIONS MINEURES – PRÉSENTATION - COMMENTAIRES DU PUBLIC – ADOPTION

- 2.1 Jonathan Lapointe – Lot 6 661 565 du cadastre du Québec, à proximité du 1829, route Maltais, Shipshaw – DM-5818 (id-18266)
- 2.2 Société en commandite Powerplay Sagamie – 2310, rue Langelier et le 2675, boulevard du Royaume, Jonquière – DM-5825 (id-18295)
- 2.3 Carl Fortin et Catherine Godin – 3610, route Saint-Léonard, Shipshaw – DM-5850 (id-18350)
- 2.4 Dominic Tremblay et Annie Barriault – 8702, route de Kénogami, Lac-Kénogami – DM-5853 (id-18368)
- 2.5 Benoit Mailloux et Catherine Fortin – Lot 5 419 908 du cadastre du Québec, voisin du 1973, route Maltais, Jonquière – DM-5854 (id-18373)
- 2.6 Immeubles Gagnon Frères inc. – 3336, rue Gallichan, Jonquière – DM-5855 (id-18384)
- 2.7 Société en commandite Powerplay Sagamie – 2655, boulevard du Royaume, Jonquière – DM-5856 (id-18387)
- 2.8 9381-3970 Québec inc. – Futur lot 6 688 647 du cadastre du Québec, 2591 à 2613, rue Saint-Hubert, Jonquière – DM-5858 (id-18379)
- 2.9 9381-3970 Québec inc. – Futur lot 6 688 653 du cadastre du Québec, 2591 à 2613, rue Saint-Hubert, Jonquière – DM-5859 (id-18380)
- 2.10 9381-3970 Québec inc. – Futur lot 6 688 657 du cadastre du Québec, 2591 à 2613, rue Saint-Hubert, Jonquière – DM-5860 (id-18381)
- 2.11 Moteurs Électriques Laval Ltée – 2050, rue Deschênes, Jonquière – DM-5863 (id-18260)

#### 3. CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT

- 3.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 61240, au secteur des boulevards Harvey, Saint-François et de la rue Stanley, Jonquière) (ARS-1729)
  - 3.1.1 Consultation publique
  - 3.1.2 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement

4. **AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES**
5. **VARIA**
6. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ à Saguenay, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de juillet 2025.

L'assistant-greffier,



BASTIEN GAUDET

BG/mjb

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY  
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-\_\_\_\_\_ AYANT  
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE  
SAGUENAY (zone 61240, au secteur des boulevards  
Harvey, Saint-François et de la rue Stanley, Jonquière  
(ARS-1729))

Règlement numéro VS-RU-2025-\_\_\_\_\_ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil  
d'arrondissement de Jonquière, tenue dans la salle des délibérations le \_\_\_\_\_ 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à autoriser la classe d'usage Divertissement commercial (c2a) dans la zone 61240 au secteur des boulevards Harvey, Saint-François et de la rue Stanley, arrondissement de Jonquière (ARS-1729);

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière du 10 juin 2025.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

Classe d'usage permise

- 1) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée CS-42-61240, en plus des classes d'usages permises la classe d'usage suivante :
- c2a – Divertissement commercial

Structure du bâtiment

- 2) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée CS-42-61240, en plus des structures de bâtiment permises, la structure de bâtiment suivante :

Usage(s)	Structure(s) du bâtiment principal
c2a	Détachée

Normes de lotissement

- 3) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée CS-42-61240 la dimension minimale de terrain suivante :

Usage	Structure	Largeur	Profondeur	Superficie
c2a	Détachée	35	60	2100

### Normes de zonage

- 4) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée CS-42-61240, en plus des marges minimales permises, les marges minimales suivantes :

Usage	Structure du bâtiment	Marge avant	Marge latérale 1	Marge latérale 2	Marge latérale sur rue	Marge arrière	Marge arrière sur rue
c2a	Détachée	15	6	6	15	10	15

- 5) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée CS-42-61240, en plus des dimensions du bâtiment permises, les dimensions du bâtiment suivantes :

Usage	Structure	Hauteur (min/max)	Largeur (min)	Superficie d'implantation au sol (min)
c2a	Détachée	1/3	8	80

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

---

Président

---

Assistant-greffier



61240

Allée Accès

Allée Accès

**Arrondissement de Jonquière**  
**ARS-1729**

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Juin 2025

Président d'arrondissement

Assistant-greffier